

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 DÉCEMBRE 2024 à 20 H 30**

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-VIDAL, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GROS Gérard, Maire de SAINT-VIDAL.

**Étaient présents** : M. BLANCHARD Christophe, Mme BROC Céline, Mme BUISSON Marielle, M. FOURY Franck, Mme FRADET Karine, M. JOUSSERAND Christian, M. MAGNE Nicolas, Mme PAGÈS Marie-Luce, M. RAYNAUD Yannick, M. VEYSSEYRE Jérôme, M. VIALLET Vincent ;

**Ont donné procuration** : Mme JOURDE Maryline à Mme BROC Céline ; M. MASSON Nicolas à M. MAGNE Nicolas ; M. PUCHARD Emmanuel à M. GROS Gérard ;

**Étaient excusés** : Mme JOURDE Maryline, M. MASSON Nicolas, M. PUCHARD Emmanuel ;

**Étaient absent(e)s** : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Gérard GROS déclare la séance ouverte.

Sur son invitation, le Conseil Municipal procède à la **désignation d'une secrétaire de séance** : Mme BROC Céline

**Délibération n° 30-2024 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024 : Adoptée**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2024.

Annexé, pour lecture, à la convocation du conseil de ce jour, et en l'absence d'observations formulées avant son adoption définitive,

**Le Conseil municipal :**

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024.

*Vote : unanimité*

**Délibération n° 31A-2024 : BUDGET PRIMITIF 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS (annule et remplace DM n°2 pour correction) : Adoptée**

Afin de permettre d'ajuster au mieux les prévisions budgétaires, il est envisagé d'adopter la décision modificative suivante :

DM N°2 CHAPITRE 16 EQUILIBRE EMPRUNTS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	6 900.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	6 900.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 900.00 €</b>		<b>-6 900.00 €</b>

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 DÉCEMBRE 2024 à 20 H 30**

<b>4322</b>	<b>SAINT-VIDAL</b>	<b>DM n°4 2024</b>
Code INSEE	COMMUNE DE SAINT-VIDAL	

CORRECTION ÉCRITURES : ANNULE ET REMPLACE DM2 CHAP16 EMPRUNTS

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 900.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	6 900.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 900.00 €</b>		<b>6 900.00 €</b>

Le conseil municipal a pris note de cette opération comptable et, après en avoir délibéré a adopté cette décision modificative n°4.

*Vote : unanimité*

**Délibération n° 32A-2024 : BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE CHERBAUD-LOCUSSOL  
2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : Adoptée**

Afin de permettre d'ajuster au mieux les prévisions budgétaires, il est envisagé d'adopter la décision modificative suivante :

<b>43229</b>	<b>SAINT-VIDAL</b>	<b>DM n°2 2024</b>
Code	CHERBAUD	

REMISE À NIVEAU RESULTAT EXPLOITATION

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Multirisques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 DÉCEMBRE 2024 à 20 H 30**

D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6951 : Impôts sur les bénéfices	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 69 : Impôts sur les bénéfices et assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-701 : Ventes de produits finis et intermédiaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal a pris note de cette opération comptable et, après en avoir délibéré a adopté cette décision modificative n°2.

Vote : unanimité

**Délibération n° 33A-2024 : BUDGET PRIMITIF 2024 : DM N°5 : OPÉRATION PATRIMONIALE CORRECTION INVENTAIRE (annule et remplace DM n°3): Adoptée**

Afin de permettre d'ajuster au mieux les prévisions budgétaires, il est envisagé d'adopter la décision modificative suivante :

<b>4322</b>	<b>SAINT-VIDAL</b>	
Code INSEE	COMMUNE DE SAINT-VIDAL	<b>DM n°3 2024</b>

**OPERATION PATRIMONIALE INVENTAIRE**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318-0022 : BATIMENTS	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2128-0022 : BATIMENTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 900.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 900.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 900.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>5 900.00 €</b>		<b>5 900.00 €</b>

CORRECTION ÉCRITURES : ANNULE ET REMPLACE DM3 : DM N°5 OPE PATRIMONIALE INVENTAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 DÉCEMBRE 2024 à 20 H 30

4322 Code INSEE	SAINT- COMMUNE DE SAINT-VIDAL	DM n°5 2024
--------------------	----------------------------------	-------------

OPE PATRIMONIALE INVENTAIRE annule et remplace DM3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2128 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 900.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 900.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 900.00 €</b>

Le conseil municipal a pris note de cette opération comptable et, après en avoir délibéré a adopté cette décision modificative n°5.

Vote : unanimité

**Délibération n° 34-2024 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : Adoptée**

Le Maire expose que :

- le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) a lancé un marché pour souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents publics ;
- le CDG43 a communiqué à la Commune les résultats la concernant ;
- le contrat Groupe a pour principal avantage de mutualiser les risques et d'éviter une résiliation pour sinistralité excessive.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**- DÉCIDE**

○ **Article 1**

La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion est acceptée. Cette proposition peut se résumer ainsi :

GG

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 DÉCEMBRE 2024 à 20 H 30

<b>Assureur :</b>	CNP - Relyens
<b>Durée du contrat :</b>	4 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>Régime du contrat :</b>	capitalisation
<b>Préavis :</b>	Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**Conditions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

**Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Tous les risques avec **une franchise de 20 jours** par arrêt en maladie ordinaire et remboursement **des indemnités journalières à hauteur de 90%** de la base des prestations sur tous les risques : **6,41 %**

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**

Tous les risques avec **une franchise de 10 jours** par arrêt en maladie ordinaire : **1,15 %**

- **Article 2 :** Pour financer le service proposé par le Centre de gestion, une cotisation annuelle de 0,2% indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.
- **Article 3 :** Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les certificats d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire ainsi que les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Vote : unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

- L'installation d'un mât d'éclairage solaire au carrefour de la zone de Bleu est mise en suspens car il y a déjà un éclairage et aucun arrêt de bus n'a été installé par le Département lors des travaux. Le nouveau marquage au sol indique un STOP, les panneaux devraient être changés prochainement par le Département.
- Concernant la réfection de la route entre St-Vidal et Grazac/Chazelles, un goudron devrait être réalisé au printemps ainsi que le marquage au sol et l'installation des panneaux de signalisation au carrefour.
- Le conseil approuve la révision des équipements de sonorisation de l'église et de la salle des fêtes, l'achat de micros sans fil, d'un écran et d'un vidéoprojecteur auprès de la société DJM Sonorisation pour un montant de 2 616€ HT.
- Une réflexion est en cours entre les communes du SIVOM de Loudes pour la réfection du gymnase. Si ce projet est lancé, il faudra trouver un moyen d'augmenter le budget du SIVOM qui est actuellement de 200 000€ par an en équilibrant la participation par habitant qui est très variable d'une commune à l'autre.

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 DÉCEMBRE 2024 à 20 H 30**

→ Un point est fait sur l'aménagement du terrain à l'entrée ouest du bourg. Après plusieurs ajustements suite aux réunions avec les bâtiments de France et la société Osmose, le conseil décide de lancer les demandes de subvention.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, Gérard GROS, lève la séance à 22h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

**Le Maire**



**GROS Gérard**

PV affiché le 24 JAN. 2025

mis en ligne le 24 JAN. 2025

**La Secrétaire de Séance**



**BROC Céline**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 02 DÉCEMBRE 2024**

Conseillers municipaux (ordre alphabétique)	SIGNATURE	Pouvoir : NOM Prénom
BLANCHARD Christophe		
BROC Céline		
BUISSON Marielle		
FOURY Franck		
FRADET Karine		
GROS Gérard		
JOURDE Maryline	Absente excusée	BROC Céline 
JOUSSERAND Christian		
MAGNE Nicolas		
MASSON Nicolas	Absent excusé	MAGNE Nicolas 
PAGES Marie-Luce		
PUCHARD Emmanuel	Absent excusé	GROS Gérard 
RAYNAUD Yannick		
VEYSSEYRE Jérôme		
VIALLET Vincent		